

## RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BUGEY –

### CÔTIÈRE – PLAINE DE L'AIN

Comité de pilotage

14 mai 2025 – 17h30-19h30

#### 1. Ordre du jour et objectifs du comité

- Engagement des réflexions sur la vision politique de l'aménagement du BUCOPA pour les 20 ans à venir ;
- Travail sur les scénarios prospectifs sur l'armature du SCoT.

#### 2. Lieu de la réunion

- Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

#### 3. Etaient présents

M. NANCHI	Président du Syndicat mixte BUCOPA
Mme BOLLACHE	Vice-présidente de la Communauté de communes Rives de l'Ain–Pays du Cerdon
M. BELAIR	Président de la Communauté de communes de la 3CM
Mme POMMAZ	Vice-présidente du Syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du Bureau du Syndicat mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du Bureau du Syndicat mixte BUCOPA
M. GAITET	Membre du Bureau du Syndicat mixte BUCOPA
Mme TERRIER	Présidente de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau
Mme OBADIA	Membre du Bureau du Syndicat mixte BUCOPA
Mme VEYSSET-RABILLOUD	Membre du Bureau du Syndicat mixte BUCOPA
M. BOURDEAUDUCQ	Membre du Bureau du Syndicat mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du Bureau du Syndicat mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du Bureau du Syndicat mixte BUCOPA
M. COLIN	DGS de la CC Plaine de l'Ain
Mme DELCAMPE	Directrice ATOPIA
M. ROCHE	Chargé mission ATOPIA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du Syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante BUCOPA

Monsieur Jean-Louis GUYADER, Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et Monsieur Thierry DUPUIS, Président de la Communauté de communes de Rives de l'Ain – Pays du Cerdon sont excusés.

#### 4. Contenu des échanges

##### 1. Introduction du Président

Le Président du SCoT rappelle que le Comité de pilotage réuni se compose des Présidents des intercommunalités membres du SCoT et des membres du Bureau du SCoT.

Le débat sur le PAS aura lieu d'ici la fin d'année 2025, permettant aux nouveaux élus issus des élections au printemps 2026 de s'approprier la démarche engagée. L'arrêt du projet de révision du SCoT est prévu pour septembre 2026 et l'approbation pour l'été 2027.

Le Président indique par ailleurs que des réunions entre Atopia et les nouvelles équipes municipales seront organisées à la suite des élections de 2026 afin de veiller à la bonne continuité du projet de révision du SCoT.

## 2. Introduction au PAS

En guise d'introduction, Atopia rappelle que le PAS vise à définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire à un horizon de vingt ans à travers des objectifs concourant à la coordination des politiques publiques, dont notamment un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols. Le PAS s'inscrit également dans une démarche visant à réinterroger la stratégie générale d'aménagement du territoire, dont son armature territoriale.

Atopia précise que les objectifs fonciers qui seront affichés dans le PAS en matière de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers seront des objectifs tendanciels, en aucun cas chiffrés.

Au sujet de la gestion économe de l'espace et l'existence de friches, le Président du SCoT souligne qu'il peut être utile que les intercommunalités partagent les informations qu'elles possèdent concernant les projets de renaturation de friches afin d'effectuer un suivi des surfaces artificialisées rendues à la nature. Le cas échéant, il est intéressant que les intercommunalités puissent intégrer ces informations aux réflexions du DOO dans le volet « Zéro Artificialisation Nette ». Pour le SCoT, la remobilisation de friches constitue un levier important pour le renouvellement urbain et la production de nouveaux espaces.

## 3. Les questions stratégiques pour le BUCOPA dans 20 ans

Olivier Premillieu rappelle que l'armature urbaine du SCoT approuvé en 2017 a été fondée sur les choix stratégiques suivants :

- conforter Ambérieu-en-Bugey comme pôle structurant central du BUCOPA, avec en contrepois un pôle réseau en accroche immédiate avec la métropole lyonnaise ;
- conforter 4 pôles secondaires jouant un rôle de structuration des espaces qui les entourent à travers une intensification du développement urbain ;
- conserver des polarités intermédiaires sur la frange est du BUCOPA pour maintenir des capacités de développement dans des secteurs contraints ;
- qu'en 2017, il y avait une volonté forte de préserver les espaces agricoles du secteur de la Plaine de l'Ain.

A propos des obligations SRU et des besoins en logements sociaux à construire, le Président du SCoT souhaite que les données servant aux réflexions, notamment celles portant sur les logements sociaux (parcs et taux dans les communes SRU) ou la population légale soient actualisées.

Le Président du SCoT précise que toutes les communes carencées en logements sociaux ne sont pas dans les mêmes situations : certaines ont conventionné avec l'État. Ce qui supposera, dans le SCoT, de les doter des moyens de développement suffisants pour atteindre les objectifs SRU.

Au sujet de La Boisse, nouvelle commune soumise aux objectifs SRU, les membres du Comité de pilotage indiquent que la commune est déjà en difficulté en raison de problématiques spécifiques : alimentation en eau potable ou sécurité incendie limitant le développement de nouvelles zones, et des risques naturels.

Le Président du SCoT insiste donc sur la nécessité de donner les moyens de développement suffisants aux nouvelles communes SRU afin qu'elles puissent se développer en répondant à leurs obligations légales.

## 4. Prospective démographique et besoins en logements induits

Atopia présente les premiers travaux d'identification des besoins en logements du SCoT. Ils révèlent trois types de besoins :

- accueil de nouvelles populations (lié au projet EPR2),
- réponse à la population du territoire,
- évolutions et actions sur le parc actuel.

Il en résulte que sur 20 ans, les besoins en logements liés à la population future, sans EPR2, se situeraient entre 17 240 logements (selon le scénario le plus bas) et 24 538 logements (selon le scénario le plus haut) supplémentaires à construire. Les besoins en logements liés au projet EPR2 nécessiteraient la production de 2 290 logements supplémentaires, soit entre 19 710 et 26 825 logements à construire sur 20 ans. Ces premières estimations de besoins en logements seront à revoir à la baisse du fait d'une plus forte mobilisation des logements vacants et des besoins liés au projet EPR2 qui devront être précisés ultérieurement.

Concernant l'armature urbaine à réinterroger, le Président du SCoT souligne plusieurs éléments à prendre en compte :

- la construction d'un nouveau lycée à Meximieux, renforçant le rôle du pôle et sa capacité à polariser/structurer autour de lui (attractivité auprès des familles avec adolescents) ;

- l'arrivée du SERM jusqu'à Montluel impliquant une attractivité plus forte du secteur, du pôle et des espaces inclus à 10 minutes en voiture ; cela suppose aussi l'anticipation des capacités de report modal autour de la gare (vigilance : prévoir les infrastructures de stationnement nécessaires pour accueillir les futurs voyageurs qui se rendront à la gare en voiture).

## 5. Scénarios prospectifs : interroger les possibles à 20 ans

Atopia présente le travail réalisé pour réinterroger l'armature urbaine du SCoT au travers d'une analyse spatiale en trois temps visant à identifier les secteurs de développement potentiels ou propices :

1. conditions favorables au développement,
2. contraintes constituant des freins, voire critères rédhibitoires, au développement,
3. secteurs à préserver selon des contraintes environnementales.

Plusieurs remarques amenant à ajuster cette analyse pour les rencontres EPCI des 3 et 4 juin prochain :

- circonscrire les secteurs d'extension aux espaces en continuité des tâches bâties préexistantes,
- actualiser les données STEP,
- préserver les espaces agricoles en priorité.

Plusieurs remarques sur la présentation des adaptations possibles de l'armature :

- Loyettes comme pôle émergent semble pertinent avec l'arrivée des EPR2 (pôle d'entrée Sud) ;
- interrogation autour du niveau de polarité de Pont-d'Ain : Monsieur BOURDEAUDUCQ souhaiterait maintenir le niveau de polarité actuelle (polarité secondaire) en lien avec la présence d'une gare, d'un trafic routier important et le souhait de développer les transports collectifs pour améliorer les liaisons avec Ambérieu-en-Bugey et Bourg-en-Bresse ; tout en prenant en compte des capacités de développement moindre du PPRI de l'Ain et du Suran approuvé en 2023 ;
- le Président du SCoT indique que la future armature urbaine du BUCOPA va avoir des conséquences sur les investissements des intercommunalités, à la fois en matière d'eau et d'assainissement et de mobilité ;
- un bipôle Loyettes-Saint-Vulbas semble pertinent, l'objectif étant d'absorber les effets induits par le projet EPR2;
- les membres du Copil estiment qu'il serait intéressant d'insister sur un fonctionnement en pôles multi communaux comme proposé dans le scénario 2 ;
- le Président du SCoT est favorable à une armature urbaine limitée à 3 niveaux de polarités ;
- les membres du Copil souhaitent maintenir Ambérieu-en-Bugey en pôle de rang 1, ainsi que le pôle réseau (Neyron, Miribel, Saint Maurice de Beynost et Beynost). Les membres du Copil s'accordent pour revoir la dénomination de pôle Réseau ;
- les membres du Copil suggèrent d'approfondir le travail autour du scénario 3 en ajoutant un bipôle Loyettes-Saint-Vulbas et en affinant le niveau des polarités.

Suite aux échanges autour des propositions d'évolution de l'armature urbaine du SCoT, les membres du Copil identifient la philosophie du scénario 3 comme préférentielle ou à privilégier pour la suite des réflexions en y ajoutant la nécessité de développer la logique de pôles multi communaux sur les secteurs conurbés notamment.

## 6. Les conclusions du Président

Enfin, le président du Syndicat mixte BUCOPA conclut les échanges en proposant de fixer les dates des prochaines réunions :

- COPIL PAS le 08/07/25 à 14h
- Comité de concertation le 17/09/25 à 17h
- Séminaire des élus le 22/10/25 à 14h

## 5. Suite de la démarche

La suite de la démarche se poursuivra les 03 et 04 juin 2025 lors de rencontres avec les EPCI afin d'approfondir la stratégie autour des scénarios prospectifs et de l'armature urbaine du SCoT. Le Président précise enfin que les Communautés de communes décident des personnes, élus et ou techniciens, qu'elles souhaitent inviter à ces rencontres.